**Conditions d'attribution de la marque**

**« Valeurs Parc naturel régional »**

**Artisanat d'art**

## Qu'est-ce que la marque Valeurs Parc naturel régional ?

La marque Valeurs Parc naturel régional a pour objectif de créer un réseau d'entreprises engagées dans une gestion durable de leur activité.

La marque s'articule autour de 3 valeurs :

- **L'humain** : la marque promeut des bénéficiaires qui favorisent l'écoute et se préoccupent du bien-être de leurs salariés, des habitants et des visiteurs. Ils participent à la vie locale et jouent la carte du collectif et de la solidarité au sein du territoire. Ils ont à cœur de partager leurs passions, connaissances et savoir-faire. Ils sont à l'écoute des clients et se préoccupent de leurs avis.
- **La préservation de l'environnement** : la marque met en valeur des activités respectueuses des milieux naturels et des professionnels actifs, à leur niveau, dans la préservation de leur environnement.
- **L'attachement au territoire** : Les bénéficiaires de la marque contribuent au développement local du territoire grâce aux retombées économiques générées. Ils valorisent des éléments emblématiques du territoire et s'attachent à le faire découvrir. Ce sont des ambassadeurs du Parc naturel régional.

## Les avantages de la Marque

L'intérêt principal d'obtenir la marque pour une entreprise est d'avoir une **reconnaissance de son implication dans le développement durable**. Celle-ci devient ainsi une vraie valeur ajoutée en termes d'image auprès du public. Une visibilité nationale est apportée par le site Internet des Parcs naturels régionaux de France, qui recense tous les bénéficiaires de la marque en France : www.parcs-naturels-regionaux.fr/valeurs-parc

Obtenir la marque permet également au prestataire de **nouer un partenariat privilégié avec le Parc naturel régional**. Le Parc s'engage en effet à valoriser les bénéficiaires de la marque sur ses supports de communication. Il anime un réseau de prestataires marqués, en proposant des actions collectives (temps d'échanges, formations ciblées…). Des outils de valorisation sont mis à disposition des bénéficiaires pendant les cinq années de la convention.

Le prestataire :

- ✓ fait référence à la Marque Valeurs Parc sur ses outils promotionnels,
- ✓ profite du dispositif promotionnel régional et national,
- ✓ intègre un réseau d'acteurs économiques,
- ✓ bénéficie de l'accompagnement technique et promotionnel du Parc.

Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
**MAISON DU PARC :** BP13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
Téléphone : 02 35 37 23 16 - Télécopie : 02 35 37 39 70
E-mail : contact@pnr-seine-normande.com / www.pnr-seine-normande.com

## Puis-je bénéficier de la marque Valeurs Parc naturel régional ?

**Les conditions préalables pour demander la Marque :**

- Être situé sur une des communes du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande : www.pnr-seine-normande.com/comprendre/le-territoire/les-communes
- Exercer son activité dans un cadre professionnel

**Les principales exigences du référentiel « Artisanat d'art » :**

- Devenir un ambassadeur du Parc naturel régional : connaître certaines activités du syndicat mixte, disposer de la documentation du Parc, participer à des temps d'échanges organisés par le Parc dans le cadre du réseau des bénéficiaires
- Choisir des matières premières et des fournisseurs respectueux de l'environnement, et locaux quand ils existent
- Utiliser des techniques et savoir-faire traditionnels
- Proposer des créations en lien avec l'histoire et l'héritage du territoire
- Limiter l'impact environnemental de son activité : économies d'eau, économie d'énergie, gestion des déchets, produits respectueux de l'environnement, conditionnement et expédition des produits...
- Mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Parc et ses savoir-faire locaux
- Participer à l'économie locale et faire la promotion des activités économiques sur le Parc (fournisseurs, artisans, producteurs locaux, activités touristiques…)
- Proposer une découverte de son savoir-faire aux visiteurs : visite de l'atelier, journées portes ouvertes, participation à des salons, marchés…
- Mener des actions de transmission de son savoir-faire : stages, formations…
- Faciliter l'accueil de clients et visiteurs « tous publics »

## Les étapes pour obtenir la marque

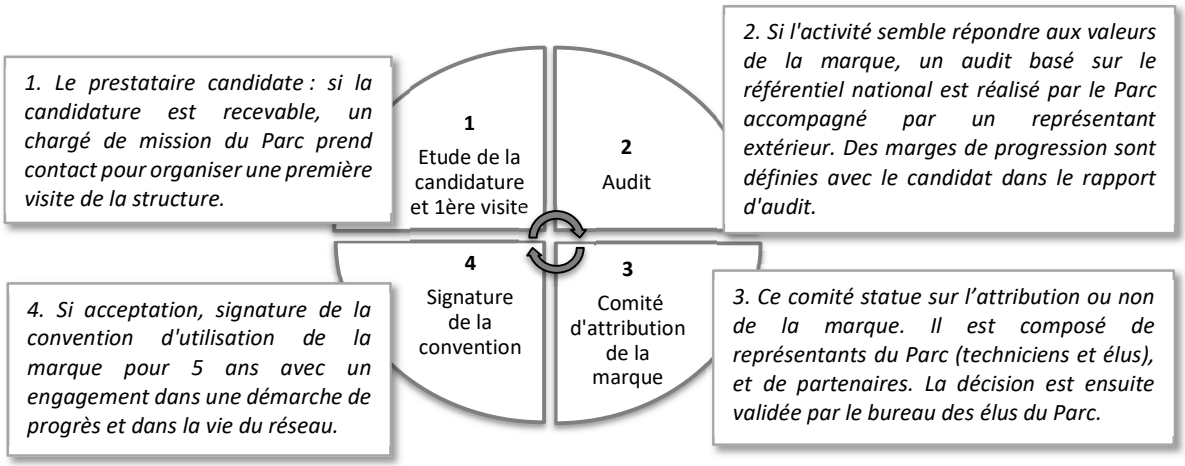


Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
Une autre vie s'invente ici
Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
**MAISON DU PARC :** BP13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
Téléphone : 02 35 37 23 16 - Télécopie : 02 35 37 39 70
E-mail : contact@pnr-seine-normande.com / www.pnr-seine-normande.com

## Les engagements liés à l'attribution de la marque

A travers la marque Valeurs Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, bénéficiaires et syndicat mixte du Parc s'engagent dans un contrat de confiance formalisé par la signature d'une convention d'utilisation valable 5 ans. A ce titre, l'entreprise s'engage à :

- respecter les critères, mettre en place les actions du plan de progression ;
- afficher clairement ses engagements « Valeurs Parc naturel régional » en utilisant et mettant à la vue de ses clients les supports mis à disposition par le Parc ;
- participer à au moins une réunion par an du réseau des prestataires marqués du Parc ;
- être ambassadeur des valeurs de la marque et du Parc.

## Les conditions financières

Entreprise employant au maximum 1 ETP *(Equivalent Temps Plein)* : 50 €/an
Entreprise employant plus de 1 et jusqu'à 10 ETP : 100 €/an
Entreprise employant plus de 11 ETP : 300 €/an

**CONTACTS :** Tél. 02 35 37 23 16
Stéphane LAGREVE stephane.lagreve@pnr-seine-normande.com
Anne-Sophie JEHANNE anne-sophie.jehanne@pnr-seine-normande.com
Plus d'informations : www.pnr-seine-normande.com